

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE COTE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

RAPPEL

Les règlements soumis au permis d'organisation de la FFSA doivent notamment comporter :

- *1 plan de situation.*
- *1 plan détaillé du parcours avec indication de la ligne départ et la ligne d'arrivée.*
- *Emplacements des postes de commissaires.*
- *Dispositifs sécurité, radio.*
- *Emplacements des parcs.*
- *La date limite des engagements.*
- *Le montant des droits d'engagements.*
- *L'indication d'une publicité obligatoire et/ou optionnelle.*
- *Le détail des prix ainsi que le montant total des prix.*
- *La liste complète des officiels accompagnée de leur accord écrit.*
- *L'emplacement des différents parcs fermés (départ et arrivée).*
- *Le nombre de montée (s) ou manche(s).*
- *Les modalités de retour au départ pour les courses de côte.*
- *L'emplacement des permanences et leur numéro de téléphone.*
- *L'emplacement des tableaux d'affichage.*

Le permis d'organisation délivré, l'organisateur doit envoyer un exemplaire du règlement à chacun des officiels de la compétition. Il doit également adresser à ces officiels un exemplaire de chaque additif dès son approbation par la FFSA.

Le règlement définitif ne doit pas être diffusé avant le retour du pré-règlement visé par la FFSA.

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASA ACO PAYS NORMAND
Nom :	47 ^{ème} COURSE DE CÔTE DE LA FORÊT AUVRAY-ORNE
Date :	18 et 19 JUILLET 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	REGIONAL
Eligibilité :	COUPE DE France DE LA MONTAGNE 2026 (coef. 2) – TROPHÉES DE LA COMMISSION SPORTIVE DE L'ACO – CHAMPIONNAT DE NORMANDIE
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	19/04/2026 – n°29
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	19/04/2026 – n°345
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	LEBEL Chantal
Téléphone :	06-84-23-63-26
Mail :	lebel-chantal@bbox.fr
Organisateur technique	
Nom :	ECURIE LEOPARD – DENETRE Bruno
Adresse :	25 RUE DES ECORDIERES 14970 BENOUVILLE
Téléphone :	06-80-13-90-80
Mail :	denetre.bruno@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme FAULIN LECAT Christine.....	Licence n°126053
Commissaires Sportifs	M. FAULIN Jean-Yves.....	Licence n°11116
	M. BELY Jean.	Licence n°145422
Directeur de Course	M. JOSSE Jean-Denis.	Licence n°34725
Directeur de Course Adjoint		
Commissaires Techniques (B au minimum)	M. OLLIVIER Claude.....	Licence n°16353
	M. HENNEBOIS Laurent	Licence n°205961
Chargé de la mise en place des moyens	M. DENETRE Bruno.	Licence n°400871
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. KWASNY Jean.....	Licence n°14846
Chargé des Commissaires de route	M. BOUCHERON Michel.....	Licence n°209219
Chronométreurs	Mme MAWDSLEY Anouk.....	Licence n°1652
	M. MEUBRY Stéphan.....	Licence n°180551

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements <i>(date & heure)</i>	Mardi 14 juillet 2026 à minuit.
Publication de la liste des engagés <i>(date & heure)</i>	Jeudi 16 juillet 2026 à minuit.
Vérifications administratives <i>(lieu, date & heure)</i>	Halle de la Forêt Auvray, le samedi 18 juillet 2026, de 14h30 à 18h15 et le dimanche 19 juillet 2026, de 7h30 à 9h00.
Vérifications techniques <i>(lieu, date & heure)</i>	Parc Départ, le samedi 18 juillet 2026, de 14h30 à 18h30 et le dimanche 19 juillet 2026, de 7h30 à 9h15.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais <i>(date & heure)</i>	Dimanche 19 juillet 2026 à 9h30.
Briefing des commissaires <i>(date & heure)</i>	Dimanche 19 juillet 2026 à 7h30.
Essais non chronométrés <i>(date & heure)</i>	Dimanche 19 juillet 2026 de 8h30 à 9h30.
Essais chronométrés <i>(date & heure)</i>	Dimanche 19 juillet 2026 de 9h45 à 10h45.
Briefing des pilotes <i>(date & heure)</i>	Briefing écrit.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course <i>(date & heure)</i>	Dimanche 19 juillet 2026 à 10h50.
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs <i>(date & heure)</i>	Dimanche 19 juillet 2026 à 8h30.
Course	
1 ^{ère} montée	Dimanche 19 juillet 2026 à partir de 11h00.
2 ^{ème} montée	Dimanche 19 juillet 2026 à partir de 13h30.
3 ^{ème} montée	Dimanche 19 juillet 2026 à partir de 15h00.
4 ^{ème} montée	Dimanche 19 juillet 2026 à partir de 16h30.
Affichage des résultats provisoires	après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix <i>(date & heure)</i>	Dimanche 19 juillet 2026 à 19h00.
Les concurrents pourront retirer le Palmarès : <i>(lieu, date & heure)</i>	Barnum intendance, dimanche 19 juillet 2026, de 19h00 à 20h00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 18 juillet 2026, de 14h30 à 18h15, et le dimanche 19 juillet 2026, de 7h30 à 9h00, à la Halle de la Forêt Auvray.

Vérifications techniques le samedi 18 juillet 2026, de 14h30 à 18h30, et le dimanche 19 juillet 2026, de 7h30 à 9h15, au parc départ.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Top Garage, 18 route de Falaise 61210 Le Ménil Hermei.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 19 juillet 2026 à 9h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 19 juillet 2026 à 8h30.

Pesage des voitures libre ou obligatoire *pendant la durée du meeting, devant la Halle de la Forêt Auvray*.
Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5P.1 L'accès aux parcs doit se faire dans le respect des fléchages.

1.5P.2 Pendant la durée du meeting, la vitesse limite dans la commune de la Forêt Auvray, pour tous les véhicules sans exception, est de 30 km/h.

1.5P.3 L'accès à la navette pour les mécaniciens ne pourra se faire qu'avec le bracelet « NAVETTE ».

1.5P.4 La prise en charge de l'enlèvement des déchets est obligatoire.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Cédric NEUVILLE

24, rue Les Vallières 14630 FRENOUVILLE

Tél. : 07 69 88 39 76

Mail : neuvillebourdonceline@orange.fr

jusqu'au mardi 14 juillet 2026 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 190 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120, VHC compris.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : à définir par un additif.

Publicité optionnelle : à définir par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de la Forêt Auvray a le parcours suivant :

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : D21.

Arrivée : D21.

Pente moyenne : 6 %.

Longueur du parcours : 2000 m.

Modalités de retour au départ : par le chemin du bois.

Parc de départ : *entrée du bourg de la Forêt Auvray, route de Falaise.*

Parc d'arrivée : *entrée du bourg de la Forêt Auvray, route de Falaise.*

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ : les concurrents iront du parc départ à la file de départ via le chemin du Bois.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : à l'intersection du chemin du Bois et de la D21.

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à dans la prairie Salaün, dans le bourg de la Forêt Auvray, pour les groupes VHC série B, FC, F2000, N/FN, A/FA et GT sport, et le long de la D878 (direction Saint Aubert) pour les groupes VHC série A, GTTS, CM/CNF/CN, D/E et E2SC.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 19h00, le vendredi 17 juillet 2026.

Les remorques devront être garées au niveau des parcs cités ci-dessus.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé au niveau des services techniques de la commune de la Forêt Auvray.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Halle de la Forêt Auvray.
- pendant les essais et la course au parc départ, D21.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée, au niveau des services techniques de la commune de la Forêt Auvray.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Halle de la Forêt Auvray, le samedi 18 juillet 2026, de 13h30 à 18h30, et le dimanche 19 juillet 2026, de 7h30 à 19h30.

Téléphone permanence n° 02 33 66 33 75.

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Falaise. Téléphone n° 02 31 40 40 40.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au niveau des services techniques de la commune de la Forêt Auvray, le dimanche 19 juillet 2026, de 10h50 à 10h55.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),

- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues),
- un classement général VHC voitures de Sport (série A),
- un classement général VHC voitures de Production (série B),
- un classement féminin,
- un classement inter écuries.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : trois premiers du classement général, premier de chaque groupe, premier de chaque classe, première féminine, première écurie, et trois commissaires (par tirage au sort). Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 19 juillet 2026, à 19h00, au barnum de l'intendance.